



Assemblée Nationale

Audition avis budgétaire AP

Le 21 octobre 2026

communiqué national communiqué national communiqué national communiqué national

Le mercredi 21 octobre 2026, le SPS-CEA a participé à une réunion multilatérale en visioconférence avec l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2027. Cette rencontre a permis d'aborder les difficultés structurelles de l'administration pénitentiaire : budget, effectifs, recrutements, surpopulation carcérale, sécurité, radicalisation et conditions de travail.

Pour le SPS-CEA, le constat est clair : tant que la surpopulation carcérale et le manque de personnel ne seront pas traités simultanément, aucune politique pénitentiaire ne pourra produire les résultats attendus.

BUDGET ET EFFECTIFS

Si le SPS-CEA prend acte de l'augmentation budgétaire annoncée pour 2027, celle-ci reste soumise au vote du Parlement et ne répond pas, à ce stade, à l'ensemble des besoins.

Les **500 emplois supplémentaires annoncés** sont largement insuffisants alors que plusieurs milliers de postes demeurent vacants, notamment au sein du Corps d'Encadrement et d'Application (CEA). Le SPS-CEA exige le remplacement intégral des départs en retraite, le comblement des vacances de postes et une répartition des effectifs tenant compte des besoins réels de chaque établissement.

Ouvrir de nouvelles places de prison sans prévoir les personnels nécessaires ne fera qu'aggraver les difficultés existantes.

RECRUTEMENT, FORMATION ET ATTRACTIVITE

Les difficultés de recrutement, les délais des concours et les capacités limitées de formation fragilisent durablement notre administration.

Le SPS-CEA réaffirme la nécessité de créer **une deuxième ENAP**, d'accélérer les recrutements et de revaloriser les rémunérations et les carrières.

L'attractivité ne se décrète pas : elle passe par de meilleures rémunérations, des perspectives de carrière et des conditions de travail dignes.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES : UNE DETTE ENVERS LES AGENTS

Dans de nombreux établissements, les personnels accumulent des centaines d'heures supplémentaires, parfois impossibles à récupérer ou à faire rémunérer intégralement. La dette sociale évoquée lors de cette réunion, estimée à environ 23 millions d'euros, illustre l'ampleur du problème.

Pour notre organisation syndicale, les heures supplémentaires ne doivent plus servir à masquer le manque chronique de personnels.

ETABLISSEMENTS MODULAIRES ET CAPACITE D'ACCUEIL

La construction rapide d'établissements modulaires peut constituer une réponse partielle au manque de places. Cependant, le SPS-CEA alerte sur les risques de leurs utilisations, car ce dont nous avons besoin aujourd'hui, ce sont avant tout des places de maison d'arrêt.

Avant toute ouverture, notre organisation exige des garanties sur les effectifs, les équipements, les missions et les profils des personnes détenues accueillies.

Pour le SPS CEA, aucune structure ne doit ouvrir sans les moyens humains et matériels adaptés.

RADICALISATION, CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET VIOLENCES

La progression des phénomènes de radicalisation, du narcotrafic et des violences impose des moyens supplémentaires et une meilleure spécialisation des établissements.

Le SPS-CEA défend le renforcement du renseignement pénitentiaire, une séparation adaptée des profils dangereux, la création de structures spécialisées et une formation renforcée des personnels. Les quartiers d'évaluation et de prise en charge de la radicalisation (QER et QPR) doivent également faire l'objet d'évaluations régulières afin de mesurer leur efficacité réelle.

Notre organisation rappelle son attachement à la sécurité des agents et poursuit sa revendication d'une **véritable police pénitentiaire pour tous**, dotée de prérogatives adaptées à ses missions.

On ne peut pas demander toujours plus aux personnels sans leur donner les moyens de se protéger et d'exercer correctement leurs missions.

UNE POLITIQUE PÉNITENTIAIRE COHÉRENTE ET DURABLE

Le SPS-CEA déplore la succession d'annonces et de réformes qui ne s'accompagnent pas toujours des moyens humains et financiers nécessaires.

Les personnels subissent quotidiennement les conséquences de ces insuffisances : sous-effectifs, heures supplémentaires, organisations dégradées, violences et épuisement professionnel.

Notre organisation demande une véritable concertation, des engagements chiffrés, des calendriers précis et une politique pénitentiaire construite sur les réalités du terrain.

CONCLUSION

Cette audition parlementaire confirme une réalité que le SPS-CEA dénonce depuis des années : Notre administration souffre d'un manque de personnels, aggravée par une surpopulation carcérale devenue insoutenable. Comment lutter efficacement contre la radicalisation, garantir la sécurité des agents, améliorer les conditions de détention ou ouvrir de nouveaux établissements lorsque les structures existantes peinent déjà à fonctionner ? Les personnels pénitentiaires ne peuvent continuer à compenser les insuffisances de l'État au prix de leur santé, de leur sécurité et de leur vie familiale.

Le SPS-CEA exige des recrutements massifs avec un plan de recrutement sur 3 ans, une augmentation des capacités de formation et des mesures concrètes contre la surpopulation carcérale.

TANT QUE LE MANQUE DE PERSONNEL ET LA SURPOPULATION CARCÉRALE NE SERONT PAS TRAITÉS ENSEMBLE, NOUS N'ARRIVERONS À RIEN !

Le 23 novembre 2026